

**COMMUNE :  
BRAX**

**Décision de non opposition à une  
Déclaration préalable - Constructions et  
travaux non soumis à permis de construire  
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	référence dossier
Dossier déposé complet le 19 Mai 2025	N° DP 047040 25 00035
<b>Par :</b> YANN CALLY	
<b>Demeurant à :</b> 38 Chemin de Garrousset 47310 Brax	
<b>Pour :</b> Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la maison	
<b>Sur un terrain sis à :</b> 38 Chemin de Garrousset	
<b>Cadastré :</b> ZI139	

**Le Maire :**

Vu la demande de DP 047040 25 00035 susvisée,  
Vu le Code de l'Urbanisme,  
Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé en date du 22/06/2017, révisé le 15/02/2024 ;  
Vu les dispositions du règlement des zones A et N du PLUi susvisé ;  
Vu le Plan de Prévention des Risques Naturels majeurs concernant les mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux approuvé par arrêté préfectoral du 22/01/2018 ;  
Vu la servitude I4 relative à un ouvrage de transport et de distribution d'électricité ;  
Vu la cartographie de la zone inondable par méthode hydrogéomorphologique (ARTELIA novembre 2016) du Bruilhois ;

**DECIDE**

**ARTICLE UNIQUE :** Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.



Fait à BRAX

Le 03 JUIN 2025

Pour le Maire :

L'Adjoint délégué

L'affichage en Mairie de l'avis de dépôt prévu à l'article R.423-6 du code de l'urbanisme a eu lieu le 19/05/2025.